

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N°2024/001/ DE L'AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION ET LA RECHERCHE (ANAQ) POUR L'ACCREDITATION DES PROGRAMMES DE FORMATION.

Dans le cadre de l'évaluation de programmes d'étude des établissements d'enseignement supérieur pour l'accréditation, l'ANAQ lance cet Appel à Manifestation d'Intérêt, session 2024-2025.

### Le dossier de demande d'accréditation doit comporter :

- la demande de candidature du programme à l'accréditation adressée au Secrétaire Exécutif de l'ANAQ, dûment signée par le premier responsable de l'établissement;
- la copie légalisée de l'acte d'autorisation ou de fonctionnement de l'établissement;
- la note de présentation de l'offre globale de formation;
- la preuve de sortie d'au moins une promotion du programme d'étude candidat à l'accréditation ;
- le descriptif sommaire du programme concerné.

Les programmes dont le dossier de candidature est déclaré recevable débutent la procédure d'accréditation par leur auto-évaluation. Cette autoévaluation s'étendra du **1<sup>er</sup> décembre 2024 au 31 mars 2025**. Durant cette période, les capacités des membres des comités de pilotage des autoévaluations, seront renforcées par l'ANAQ sur ses outils et procédure d'évaluation.

La réception des rapports d'auto-évaluation se déroulera du **1<sup>er</sup> au 16 avril 2025**.

### Date et lieu de dépôt

Le dossier complet de candidature est à déposer exclusivement sur la Plateforme de Gestion des Évaluations en Ligne de l'ANAQ dont le lien est : <https://pgelanaq-gn.org>.

**La date limite de dépôt de candidature est fixée au 31 octobre 2024 à minuit.**

### Pour toutes informations veuillez contacter :

Tel: +224 622 55 55 67/628 07 68 23// 628 954 450

Sites web: [www.mesrs.gov.gn](http://www.mesrs.gov.gn) ; [www.anaq-edu.org](http://www.anaq-edu.org), [www.pgelanaq-gn.org](http://www.pgelanaq-gn.org)

Conakry, le 30 septembre 2024



Le Secrétaire Exécutif

Prof. Kabiné OULARE

Chevalier de l'OIPA du CAMES  
Officier de l'OPAADH de l'UGAN